

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE LA REVISION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Par arrêté en date du 28 janvier 2016, Monsieur le Maire de la commune de Saint-Cergues a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de la révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et sur le projet des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

A cet effet, Monsieur BRON Jean-Paul a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Grenoble et Monsieur LAMBRET Philippe en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Cergues
du lundi 15 février au jeudi 17 mars 2016 inclus,**

aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf le jeudi jusqu'à 19h00,

les premiers et troisièmes samedis du mois de 10h00 à 12h00, sauf pendant les périodes de vacances scolaires.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie sans rendez-vous les jours suivants :

- le lundi 15 février 2016, de 13h30 à 17h00.
- le jeudi 25 février 2016, de 13h30 à 19h00.
- le samedi 05 mars 2016, de 9h00 à 12h00.
- le mercredi 09 mars 2016, de 13h30 à 17h00.
- le jeudi 17 mars 2016, de 13h30 à 19h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de la révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et sur le projet des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, pourront être consignées sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, ou transmises à l'adresse mail suivante : enquete-publique-plu@saint-cergues.fr.

Elles pourront également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse où se déroule l'enquête publique :

**Mairie de Saint-Cergues, Monsieur BRON Jean-Paul commissaire enquêteur,
963 rue des Allobroges, 74140 SAINT-CERGUES.**

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées à la mairie de Saint-Cergues et pourront être consultées sur le site internet de la mairie : www.saint-cergues.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, dès qu'ils seront transmis à la commune (mise à disposition en mairie et mise en ligne sur le site www.saint-cergues.fr).

**Le Maire
Gabriel DOUBLET**